

## FICHE SIGNALÉTIQUE

## Section 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

## Nom et adresse du fabricant

**HENRY.**

The W.W. Henry Company  
400 Ardex Park Drive  
Aliquippa, PA, U.S.A.  
15001

No. de téléphone : (724) 203-8499  
Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

## No. de téléphone en cas d'urgence

: CHEM-TEL: 1-800-255-3924 OU 1-813-248-0585 (à frais virés)

## Identificateur du produit

: **Adhésif pour carreaux de plancher polyvalent Henry 176 Bulldog™**

## Famille chimique

: Mélange.

## Dénomination Chimique

: S/O

## Formule Chimique

: N/Ap

## Nom Commercial et

: Henry® 176

## Synonymes

## Poids Moléculaire

: S/O

## Utilisation du Produit

: Adhésif pour installation de tapis et de couvre-plancher de vinyle à endos de feutre.

## Classification SIMD

\* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé : \* 2

Inflammabilité : 1

Réactivité : 0

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

## Classification

: Classification pour SIMDUT:  
Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques, matières très toxiques);  
Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:  
Risque chronique pour la santé.

Pendant l'utilisation normale du produit comme recommandé, aucune poussières en suspension seront présentes. Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.

## En Cas d'urgence

: Pâte crémeuse, beige. Faible odeur.  
Attention! Risque d'être légèrement irritant pour les yeux et la peau. Peut provoquer une réaction allergique du système respiratoire. Peut provoquer une réaction allergique de la peau.**EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:****Signes et symptômes de l'exposition à court terme (aiguë)**

*Inhalation:* L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire.

*Contact cutané:* Le contact direct avec la peau risque de causer une irritation légère ou bénigne transitoire.

*Contact oculaire:* Risque de causer une légère irritation transitoire.

*Ingestion:* L'ingestion de grandes quantités risque de causer l'irritation de l'estomac. Risque de causer nausée, vomissement et diarrhée.

**Effets de l'exposition à long terme (chronique)**

: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée.

**Cancérogénicité**

: Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Autres dangers importants**

: Sensibilisateur possible. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Effets environnementaux potentiels**

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**Section 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

<b>Composants</b>	<b>No CAS</b>	<b>% (poids)</b>
Huile de naphène paraffinique (hautement raffinée)	64742-52-5	7.00 - 13.00
Kaolin	1332-58-7	10.00 - 30.00
Urée	57-13-6	1.00 - 5.00
Colophane	8050-09-7	0.50 - 1.50
Phosphate de sodium tribasique	7601-54-9	0.10 - 1.00
Éthanolamine	141-43-5	0.10 - 1.00
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.10 - 0.30

Note:: Ce produit ne contient PAS d'amiante.

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Obtenir des soins médicaux. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité**

- : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

**Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)**

- : Ininflammable.

**Propriétés comburantes**

- : Aucun(e).

**Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques**

- : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

**Moyen d'extinction approprié**

- : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

**Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies**

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Suivant l'extinction de l'incendie, bien nettoyer tout l'équipement et les surfaces exposées à la fumée.

**Produits de combustion dangereux**

- : Oxydes de carbone; oxydes d'azote (NOx); Oxydes de soufre; Composés du phosphore; Hydrocarbures; Aldéhydes; autres composés organiques non identifiés.

**Évaluation NFPA**

- 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
: Santé: 2 Incendie: 1 Instabilité: 0 Autres dangers: None

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Consulter la Section 8, « Contrôle de l'exposition et protection personnelles » pour plus de renseignements sur l'équipement de protection personnelle adéquat.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Éviter que le produit s'infilte dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

**Nettoyage des déversements**

- : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir la matière et éviter que la matière s'infilte dans les canalisations d'égouts ou les cours d'eau. Utiliser une matière absorbante inerte et non combustible pour récupérer la matière déversée. Ramasser le produit et le placer dans un contenant pour élimination. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Les résidus, même détrempés, peuvent être nettoyés avec de l'eau tiède et savonneuse. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites**

- : Aucun à notre connaissance.

**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manutention sécuritaire**

- : Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. La formation des travailleurs sur les risques potentiels par la vapeur, les poussières ou la fumée est importante pour assurer la santé des travailleurs. L'exposition à l'inhalation secondaire peut se produire pendant le nettoyage de l'équipement, en retirant ou en lavant les vêtements contaminés. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée. Une fois que la personne est sensibilisée, éviter toute autre exposition à la matière qui a causé la sensibilisation. Les poussières de sablage et de ponçage risquent d'être nocives en cas d'inhalation. Ne poncez pas l'excédent de matière suivant l'application initiale. En enlevant l'adhésif du plancher existant (comme pendant la rénovation), n'enlevez pas mécaniquement en conditions sèches (par exemple: décapage, burinage, broyage mécanique). Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières oxydantes. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage**

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10). Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques.

**Substances incompatibles**

- : Voir Section 10.

**Matériaux d'emballage spéciaux**

- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Huile de naphène paraffinique (hautement raffinée)	5 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	10 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	5 mg/m <sup>3</sup> (comme bruite d'huile minérale)	P/D
Kaolin	2 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable)	P/D	15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale); 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)	P/D
Urée	10 mg/m <sup>3</sup> (AIHA WEEL)	P/D	P/D	P/D
Colophane	P/D	P/D	P/D	P/D
Phosphate de sodium tribasique	P/D	5 mg/m <sup>3</sup> (AIHA WEEL)	P/D	P/D
Éthanolamine	3 ppm	6 ppm	3 ppm	P/D

Silice cristalline, quartz	0,025 mg/m <sup>3</sup>	P/D	0,1 mg/m <sup>3</sup> (limite finale)	P/D
----------------------------	-------------------------	-----	--	-----

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

**Protection respiratoire**

: Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

**Protection pour la peau**

: Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

**Protection pour les yeux / visage**

: En cas d'éclaboussures, porter une protection oculaire comme des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Autre équipement de protection**

: Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

**Hygiène personnelle**

: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	: pâte	<b>Apparence</b>	: Pâte crémeuse, beige
<b>Odeur</b>	: Faible odeur.	<b>Seuil olfactif</b>	: P/D
<b>pH</b>	: 9,2	<b>Densité relative</b>	: 1,14
<b>Point d'ébullition</b>	: P/D	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Miscible
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butyle = 1)</b>	: P/D
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: P/D	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: 54 - 57%
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: 1,3 g/L	<b>Renseignement générique</b>	: Aucun renseignements supplémentaires.
<b>Taille des poussières</b>	: P/D	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: P/D
<b>Point d'éclair</b>	: P/D	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: Non applicable.
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: P/D	<b>Retour de flamme observé</b>	: Non applicable.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: Non applicable.		
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: Non applicable.		

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité/Réactivité</b>	: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	: Chaleur extrême.
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Oxydants; Acides .
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

**SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

- Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.
- Voies d'exposition** : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: NON *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI
- Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.

<b>Ingrédients</b>	<b>CL<sub>50</sub>(4hr)</b>	<b>DL<sub>50</sub></b>	
	<b>inh, rat</b>	<b>orale</b>	<b>cutané</b>
Huile de naphène paraffinique (hautement raffinée)	2,18 mg/L (brouillard)	> 5000 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (lapin)
Kaolin	P/D	P/D	P/D
Urée	P/D	8471 mg/kg (rat)	> 21 000 mg/kg (lapin)
Colophane	P/D	P/D	P/D
Phosphate de sodium tribasique	P/D	4100 mg/kg (rat)	7940 mg/kg (lapin)
Éthanolamine	P/D	1720 mg/kg (rat)	1000 mg/kg (lapin)
Silice cristalline, quartz	P/D	P/D	P/D

- Cancérogénicité** : N'est pas considéré comme étant un danger. Pendant l'utilisation normale du produit comme recommandé, aucune poussières en suspension seront présentes. Ne poncez pas l'excédent de matière suivant l'application initiale. En enlevant l'adhésif du plancher existant (comme pendant la rénovation), n'enlevez pas mécaniquement en conditions sèches (par exemple: décapage, burinage, broyage mécanique).
- Effets sur la reproduction** : Aucun à notre connaissance.
- Tératogénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Mutagénicité** : Aucun à notre connaissance.
- Épidémiologie** : Pas disponible.
- Sensibilisation à la matière** : Peut causer une réaction allergique au niveau respiratoire (sensibilisation) avec des symptômes asthmatiques comme la respiration sifflante et un serrement au niveau de la poitrine. Peut causer une grave sensibilisation avec des symptômes allergiques de dermatite de contact comme l'œdème, des éruptions et l'eczéma.
- Matières synergiques** : P/D
- Propriétés irritantes du produit** : Faible.
- Autres dangers importants** : Voir Section 3 pour des renseignements supplémentaires
- Maladies aggravées par une surexposition** : Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.

**SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**



- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- Élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

- Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

**SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Appellation réglementaire	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	Aucun	Non réglementé.	non réglementé	aucun(e)	
Canada (TMD) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				
Les États-Unis (C)	Aucun	Non réglementé.	non réglementé	aucun(e)	
Les États-Unis (D) Renseignements supplémentaires	Aucun(e).				

**SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Renseignement canadienne :**

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne DSL.

**Classification canadienne SIMDUT:** Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

**Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.**

**Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

California Proposition 65: Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme pouvant causer le cancer. Contient: Silice cristalline, quartz. Ce produit peut également contenir des traces de : éthylbenzène.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Kaolin (MA, MN, NJ, PA, RI); Urée (MN); colophane (MN); Phosphate de sodium tribasique (CA, MA, MN, NJ, PA); Éthanolamine (CA, MA, MN, NJ, PA, RI); Silice cristalline, quartz (MA, MN, NJ, PA, RI).

**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

**Légende**

- : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- AIHA: American Industrial Hygiene Association
- CA: California
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- DOT: Department of Transportation
- LIS : liste intérieure des substances
- EPA: Environmental Protection Agency
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- MA: Massachusetts
- MN: Minnesota
- P/D: Pas disponible
- S/O: Sans objet
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NJ: New Jersey
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PA: Pennsylvania
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
- RI: Rhode Island
- SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TSCA: Toxic Substance Control Act
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)
- WEEL: Workplace Environmental Exposure Level
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références**

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values for Chemical Substances and Physical Agents & Biological Exposure Indices pour 2009.
- 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche 2009.
- 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, CCInfoWeb base de données 2009 (Chempendium, HSDB et RTECs).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
- 6. California Proposition 65 List - version du 11 septembre 2009.

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Les renseignements contenus dans la présente fiche signalétique sont fournis à titre de guide pour ceux qui manutentionnent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée de bonne foi par un personnel technique compétent. Ce document n'est probablement pas exhaustif. Les méthodes et les conditions d'utilisation et de manutention peuvent inclure d'autres considérations. Des méthodes de travail sécuritaires doivent être employées lorsque l'on travaille avec n'importe quelle matière. Il est important que l'utilisateur examine les méthodes de sécurité employées lors de l'utilisation du produit afin de s'assurer de leur pertinence.

Aucune garantie expresse ou implicite n'est émise. The W.W. Henry Company n'est pas responsable des dommages, pertes, blessures ou autres dommages accidentels qui pourraient survenir lors de l'utilisation du produit ou suite à l'interprétation des données contenues dans la présente fiche. Cette fiche signalétique est valide pour une période de trois (3) ans.

**Préparée pour :**

The W.W. Henry Company  
400 Ardex Park Drive  
Aliquippa, PA, U.S.A.  
15001

(724) 203-8499

Visitez notre site Web: <http://www.wwhenry.com>

**Date de préparation de la fiche (dd/mm/yyyy)**

: 10/07/2006

**Date de révision de la fiche (dd/mm/yyyy)**

: 27/10/2009

**No. de la révision**

: 2

**Renseignements sur la révision**

- : Sections 2 et 3, commuté.
- sections de la FDS mises-à-jour:
  - 2. IDENTIFICATION DES DANGERS;
  - 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS;
  - 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE;
  - 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE;
  - 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES;
  - 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES;
  - 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES;
  - 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES.

**FIN DU DOCUMENT**